

lures du monde. » Puis elle continue : « Cette prière, écrite par la mère du jeune marin dans son journal, quelques mois après sa naissance, a été exaucée par la miséricorde divine, qui a enlevé Etienne à ses parents avant que le monde et le démon eussent pu ternir la beauté de son âme... »

Voici les derniers mots de cette notice : « Ainsi mourut, le 22 juillet 1885, ce jeune marin âgé de vingt-deux ans ; et c'est ainsi que notre Père céleste a gardé le trésor qui lui avait été confié par sa mère au moment de sa naissance. Dieu soit béni et que sa volonté soit adorée ! »

Cette sainte et généreuse mère devait peu survivre à la perte de son fils. L'année suivante, elle se mourait pieusement près de Notre-Dame de Fourvière. Quand, la veille de sa mort, son mari lui demanda quelle recommandation elle avait à faire à ses enfants, elle répondit : « Tout à Dieu. » Et le lendemain elle dit encore à Frère Pierre penché vers elle : « Soyez des Saints »

C'est le testament d'une mère chrétienne. Il résume et couronne admirablement une sainte vie.

( *L'Echo de Notre-Dame de La garde* )

---

## CATECHISME DU DIVORCE

---

La question du divorce a beaucoup d'actualité en France ; voici un exposé de principes que nous reproduisons de la Semaine du Puy.

Le divorce civil de deux époux brise-t-il entre eux le lien religieux qui les unissait ? — Non, jamais.

Pourquoi ? — Parce que ce lien, qui a Dieu pour auteur, est indissoluble et que, du vivant des deux époux, il ne peut être brisé par aucun pouvoir humain.

Cette règle est-elle sans aucune exception ? Oui, elle est sans aucune exception.

N'y a-t-il pas des pays où le divorce religieux est accepté ou toléré par l'Eglise ? — On n'en saurait citer aucun.

L'Eglise a-t-elle quelquefois prononcé le divorce ? — Non, jamais, en aucun lieu ni en aucun temps.

L'Eglise a-t-elle quelquefois reconnu et prononcé la nullité d'un premier mariage ? — Elle a pu le faire, quand elle a cons-